

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Laurence GERBET	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Catherine VICTOR	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Céline RABUT	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Noëlle CABBILLARD	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

SEMOP ODIVEA - Modification des formules d'indexation K1,K2 et K3 de l'eau potable de l'assainissement du contrat de DSP de la SEMOP ODIVEA - Avenant n°2

Le conseil métropolitain du 28 Novembre 2019 a validé la gestion des services de l'eau et de l'assainissement sur une partie du territoire de la Métropole au travers de la création d'une SEMOP appelée ODIVEA dont l'actionnariat est constitué pour 49% par Dijon métropole et 51% par l'entreprise Suez Eau France et dont le contrat a démarré le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 9 ans.

L'article 83.5 du contrat de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement prévoit une indexation des tarifs aux usagers (part fixe et part variable) 2 fois par an, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année.

L'indexation du mois d'octobre 2022 a été suspendue du fait d'un accord entre les actionnaires, présenté au conseil métropolitain et approuvé le 29 septembre 2022.

L'objet de cet avenant porte sur la modification des 3 formules d'indexation K1, K2 et K3 eau potable et K1, K2, K3 assainissement du contrat (article 83 .5). Il précise aussi les modalités de suivi des fonds travaux prévus au contrat. Ces formules seront utilisées lors de la prochaine indexation prévue au contrat, le 1^{er} avril 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant 2 au contrat de délégation de service public de l'eau et de l'assainissement de la SEMOP ODIVEA;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

SCRUTIN POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 3
 DONT 15 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN